Gérard BIZIEN
Expert Comptable
Commissaire aux comptes - Compagnie de Paris
Expert près les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles
Expert honoraire près la Cour d'appel de Paris

UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

46, avenue de Villiers - PARIS 75017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

183 rue de la Pompe – 75116 PARIS
Tél : 01.53 53 47 40- Port : 06.13.45.35.32 - Fax : 01.53 53 47 48 - E-mail : gbizien@gbizien.fr
N° de TVA intra : FR 80501206755
Crédit agricole Ile de France- IBAN : FR 76 1820 6001 9444 1121 0200 106 – BIC AGRIFRPP882

UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

Siège social : 46, avenue de Villiers

75017 - Paris

A Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Union des Fédérations de Transport relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union des Fédérations de Transport à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant, exposé dans la note «*Principes et méthodes comptables* » de l'annexe des compte annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif au changement de méthode comptable

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « *Principes et méthodes comptables* » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par l'Union des Fédérations de Transport, je me suis assuré du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale et aux associations membre de l'Union et des membres associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union des Fédérations de Transport à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, des informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier de l'Union des Fédérations de Transport et doivent être approuvés par votre prochaine Assemblée Générale.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-53 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'Union des Fédérations de Transport.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinents, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Gérard BIZIEN

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 627	9 377	3 250	2 009
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	9 482		9 482	9 482
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**22 109**	**9 377**	**12 732**	**11 491**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	36 062		36 062	35 105
Charges constatées d'avance	7 260		7 260	3 442
Valeurs mobilières de placement	259 051		259 051	259 051
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	736 337		736 337	577 303
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**1 038 711**		**1 038 711**	**874 902**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 060 820**	**9 377**	**1 051 443**	**886 393**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	536 826	536 826
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	536 826	536 826
Report à nouveau	269 945	207 617
Excédent ou déficit de l'exercice	129 759	62 328
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**936 529**	**806 771**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**936 529**	**806 771**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 024	20 904
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	94 889	58 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	**114 913**	**79 622**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**1 051 443**	**886 393**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	304 400	304 400
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	4 211	3 529
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	143 285	140 215
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**451 896**	**448 144**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	78 423	75 321
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	4 915	2 205
Salaires	231 157	212 902
Cotisations sociales	113 842	104 699
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 187	811
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**429 529**	**395 941**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**22 367**	**52 203**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	124 400	9 330
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 174	2 887
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**126 574**	**12 217**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**126 574**	**12 217**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**148 941**	**64 420**
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 182	2 092
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**578 470**	**460 362**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**448 711**	**398 033**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**129 759**	**62 328**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

RYDGE
CONSEiL

UNION DES FEDERATIONS DE TRANSPORT

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

1.1.1 Changement de méthode comptable

L'Union des Fédérations de Transport a effectué un changement de méthode comptable.

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations incorporelles/corporelles en cours et d'avances et acomptes sur immobilisations sont reclassés sur le poste « Immobilisations incorporelles/corporelles en cours, avances et acomptes ». Ce reclassement n'a pas d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice.
- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées».
- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges».

© RYDGE Conseil

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

1.2 Principales méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

© RYDGE Conseil

2 Informations relatives aux postes du bilan

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

2.1.1 Immobilisations

		Variations de l'exercice			
Situations et mouvements	31/12/2024	+	-	Virements	31/12/2025
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la cloture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Install. Tech., mat., outillage					
Install. générales, ag. Am. divers					
Immobilisations corporelles en cours	10 198	2 428			12 627
Autres immobilisations corporelles					
Avances et acomptes					
Total Immobilisations corporelles	**10 198**	**2 428**			**12 627**
Participations et créances rattachées	9 482				9 482
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immo. financières					
Total Immobilisations financières	**9 482**				**9 482**
Total	**19 680**	**2 428**			**22 109**

© RYDGE Conseil

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice +	Variations de l'exercice -	Virements	31/12/2025
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Rubriques			-	-	-
Total Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Install. Tech., mat., outillage					
Install. générales, ag. Am. divers					
Autres immobilisations corporelles	8 189	1 187			9 377
Total Immobilisations corporelles	**8 189**	**1 187**			**9 377**
Total	**8 189**	**1 187**			**9 377**

2.2 Actif circulant

2.2.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif : Échéance à moins d'1 an	Liquidité de l'actif : Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	**43 322**	**43 322**	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	36 062	36 062	
Charges constatées d'avance	7 260	7 260	
Total	**43 322**	**43 322**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

2.2.2 Actif circulant : dépréciation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les cotisations dont le recouvrement est incertain, par mesure de prudence.

© RYDGE Conseil

2.2.3 Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 259 051 €.

La plus-value latente sur les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2025 s'élève à 47K€. Comme les règles comptables l'exigent, cette plus-value ne figure pas dans les comptes joints.

2.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 7 260€ au 31 décembre 2025. Il s'agit de charges constatées d'avance d'exploitation.

© RYDGE Conseil

2.3 Dettes

2.3.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	20 024	20 024		
Dettes fiscales et sociales	94 889	94 889		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	**114 913**	**114 913**	**-**	**-**

© RYDGE Conseil

3 Informations relatives au Compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en €	31/12/2025	31/12/2024
Cotisations	304 400	304 400
Convention AGEDITRA	142 914	139 923
Jetons de présence et rémunération des administrateurs	4 211	3 529
Droits d'auteurs	363	280
Autres produits	8	12
Total	**451 896**	**448 144**

4 Autres informations

4.1 Ventilation de l'effectif

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	-
Agents de maîtrise et techniciens	1	-
Total	**4**	**-**

© RYDGE Conseil